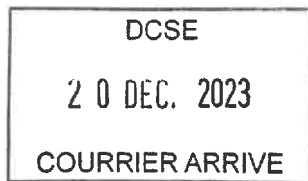


Les Chapelles-Bourbon, le 11 décembre 2023



**PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**  
**à l'attention de M. LIME**  
**12 rue des Saints-Pères**  
**77010 MELUN CEDEX**

Nos réf : KA

Objet : Réunion d'examen conjoint des PPA, préalable à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de CRISENOY avec le projet de centre pénitentiaire.

Dossier suivi par : Karine ANDRE

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture,


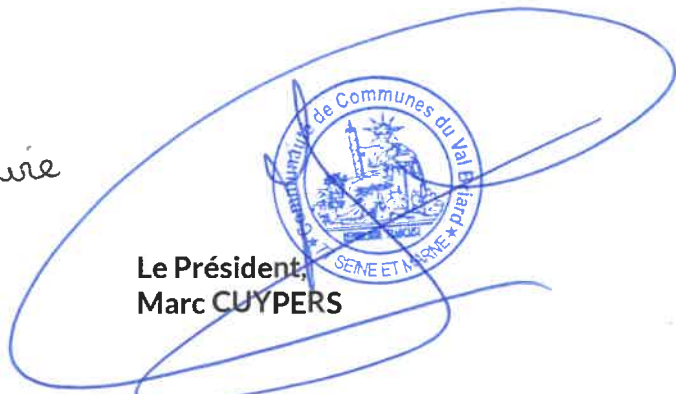
Dans le cadre du projet de centre pénitentiaire de CRISENOY, j'accuse bonne réception de l'invitation du Préfet de Seine-et-Marne, à la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées, le mercredi 13 décembre 2023. Etant déjà retenu sur d'autres engagements ce jour-là, je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas pouvoir assister à cette réunion.

Après avoir consulté avec attention les documents de présentation transmis, au regard de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport-mobilité et plus globalement, de développement durable, la Communauté de Communes du Val Briard n'a pas de remarque particulière à formuler sur le projet de mise en compatibilité du document d'urbanisme de CRISENOY, pour l'implantation d'un centre pénitentiaire.

Vous remerciant de bien vouloir enregistrer cet avis au registre des avis des Personnes Publiques Associées, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, à l'assurance de ma considération distinguée.



OF  
Mr le secrétaire  
Général



**Le Président**  
**Marc CUYPERS**